

**ERMA**

OPCVM soumis au droit français  
Code ISIN de la Part I : FR0012584225  
Société de gestion : EGAMO

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :**

**Classification AMF :** Actions internationales.

**Objectif de gestion :** L'objectif de l'OPCVM est de procurer aux porteurs de parts, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une participation à la performance des marchés actions européens comparable avec celle de l'indice Stoxx Europe 600 DNR, au travers d'OPC sélectionnés dans le cadre du process de multigestion d'EGAMO.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence est STOXX® Europe 600 dividendes nets réinvestis. Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone euro ainsi que le Royaume-Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède. Cet indice est disponible sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com). L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

**Stratégie d'investissement :** La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. ERMA est un OPCVM composé de parts et/ou actions d'OPC. L'investissement en OPC actions est de 85% minimum de l'actif net.

En adéquation avec l'objectif de gestion, les OPC sélectionnés sont principalement investis en titres de capital de sociétés européennes.

Les choix du gérant d'ERMA dépendent de ses anticipations de marché quant à la stratégie d'investissement incluant la taille de capitalisation, le style de gestion, le secteur d'intervention (...), des OPC sous-jacents sélectionnés.

Le processus de sélection des OPC repose sur le process de multigestion d'EGAMO. L'OPCVM peut être investi, jusqu'à 100% de son actif, en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier et l'investissement dans ces instruments est limité à 30% de l'actif net de l'OPCVM.

L'exposition au marché action est maintenue dans une fourchette de 90% à 110% de l'actif net.

Les instruments financiers à terme (futures et options), sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers peuvent être utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions sans rechercher d'effet de levier. L'engagement ne peut dépasser 100% de l'actif.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

**Affectation des sommes distribuables :** l'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

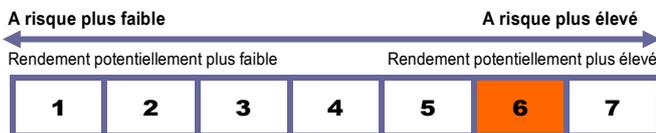
**Autres informations :**

**Durée de placement minimum recommandée :** cinq ans minimum. La valeur liquidative est établie quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris SA).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation jusqu'à 16 heures 30 (heure de Paris). Les demandes de souscription et de rachats sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après la réception de l'ordre, à cours inconnu. Le règlement des rachats intervient dans un délai de 5 jours maximum suivant celui de l'évaluation.

**Recommandation :** *Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.*

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



L'OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes. L'indicateur de niveau 6 reflète la volatilité du marché des actions internationales auquel l'OPCVM est exposé.

Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risques associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

**Risque associé aux produits dérivés :** l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé.

Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Profil de risque » du prospectus.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

## FRAIS

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de la société de gestion le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)

Frais courants	1,47% TTC de l'actif net*
----------------	---------------------------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent clos le 30 décembre 2022 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

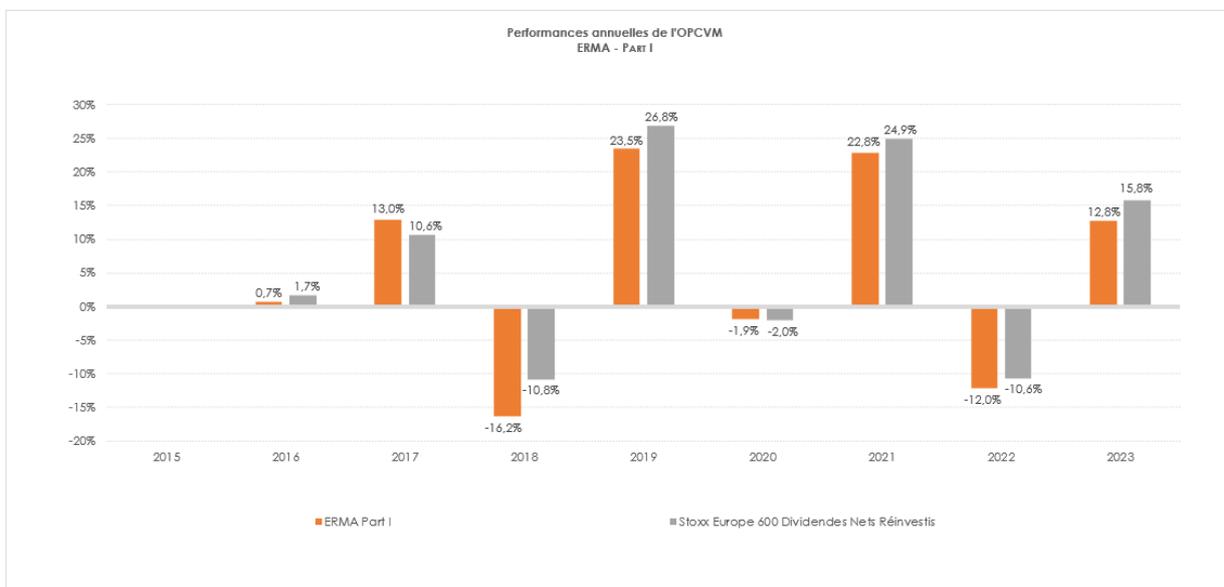
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr).

## PERFORMANCES PASSES



L'OPCVM a été créé le 13/04/2015.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.

Les performances passées sont évaluées en euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Forme juridique :** FCP. Part I, tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels souhaitant investir un montant compris entre 100 000 (cent mille) euros et à 5 (cinq) millions d'euros.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** le prospectus complet de cet OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques ainsi la composition des actifs seront adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à : EGAMO - 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

**Informations pratiques sur la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : [contact@egamo.fr](mailto:contact@egamo.fr).

**Fiscalité :** le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Cet OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique.

**Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de leur attribution, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([www.egamo.fr](http://www.egamo.fr)). Un exemplaire papier de la politique de rémunération de la société de gestion est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts :** les documents d'information des autres catégories de parts de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à : EGAMO - 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris ou par mail à [contact@egamo.fr](mailto:contact@egamo.fr).

La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09/02/2024.